



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 48574

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les moyens de formation accordés à l'académie de Nancy-Metz, et plus particulièrement pour l'organisation des stages de formation des professeurs d'histoire-géographie. Chaque année, l'association des professeurs d'histoire géographie (APHG) de Lorraine organise un stage de formation sur un thème déterminé en fonction des évolutions des programmes et des attentes des enseignants. Cette formation consistait à faire intervenir des universitaires ou personnes qualifiées, permettant ainsi une mise à jour des connaissances scientifiques, ou socio-économiques des enseignants. Bien qu'organisée par une association, cette formation était reconnue par les autorités académiques qui l'avaient inscrite au plan académique de formation (PAF). Le succès rencontré (entre 300 et 500 inscrits chaque année) démontre à quel point les thèmes retenus étaient en adéquation avec les attentes des professeurs d'histoire-géographie de l'académie. Le coût financier était relativement limité, puisque seuls les frais de transport des intervenants étaient pris en charge. Pourtant, de façon surprenante, le rectorat de l'académie de Nancy-Metz a décidé unilatéralement de ne plus accorder le moindre financement à l'APHG, sous le prétexte que les associations gardent leur autonomie et donc ne participent pas au programme de formation. Pourtant, cette manifestation était bien retenue au plan académique de formation. De fait donc, l'APHG est obligée d'annuler une formation attendue par l'ensemble des enseignants de cette matière dans l'académie. Cette décision du recteur pose surtout la question de l'avenir de la formation continue des enseignants dans l'académie de Nancy-Metz. Car ce stage de l'APHG était particulièrement peu onéreux (pas de remboursement des frais de déplacement, pas de frais de formateur, utilisation des moyens bénévoles de l'association). Il lui demande donc si le ministère est prêt à demander au rectorat de modifier son attitude pour que l'an prochain ce stage puisse être retenu et, d'une façon plus générale, les moyens que le ministère entend débloquer pour permettre une formation de qualité à tous les enseignants.

Texte de la réponse

Le plan académique de formation continue des personnels enseignants intègre non seulement les priorités institutionnelles de la politique éducative mais tient compte également des spécificités locales dans la définition de ses orientations. La part relative de chacune des priorités et les modalités retenues au service de leur concrétisation dans des parcours de formation proposés confèrent aux divers plans de formation leur originalité. À ce titre, une association des professeurs d'histoire-géographie peut évidemment être sollicitée comme opérateur pour la conception et l'aide à la mise en oeuvre de certaines sessions de formation. Nombreuses sont d'ailleurs les académies qui développent une collaboration de qualité avec différentes associations de professeurs, proposant ainsi aux enseignants des formations contribuant au ressourcement disciplinaire. Il est toutefois de la responsabilité des autorités académiques de veiller à la diversité et au renouvellement des intervenants en matière de formation afin de répondre toujours mieux aux attentes des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48574

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7875

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4800